



Travaux bruyant

Par Maxg

Bonjour voilà bientôt un an que j'habite à cauderan dans un appartement cet été u de mes voisin à fait plus de 3 mois de travaux bruit de perceuse tout les jours et des fois des 8h du matin sachant que je travail rn décalé cela nuit à mon someil que faire ? J'ai déjà été le voir 2 fois , car une fois il avait commencé de scié du bois à 20h30 je l ai arrêté à tant sinon il aurait continué je sais plus quoi faire

Par Violet

Bonjour Maxg,

En ouvrant le lien suivant, vous devriez avoir réponse à votre interrogation :

<https://www.bruit.fr/bruits-de-voisinage-lies-aux-comportements/bruits-de-comportements-tapage-nocturne-droits-et-demarches>

Cordialement.

Par janus2

Bonjour,
Chaque commune fixe les horaires pour les travaux bruyants.
Généralement :
De 9h à 12h et de 13h30 à 19h30 en semaine ;
De 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi ;
De 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Malheureusement, cela ne tient pas compte des personnes comme vous qui travaillent en horaires décalés et qui ont besoin de dormir en journée. Mais il faut bien reconnaitre que ce serait alors impossible de faire des travaux...

Par Henriri

Hello !

Un proche en télétravail fréquent a été confronté à la même situation (le voisin du dessus rénove son appartement). S'étant déplacé plusieurs fois chez ce voisin pour évoquer le problème mais sans résultat particulier (au mieux celui-ci cessait un moment le bruit, mais sans accepter le dialogue) il est finalement passé par un "conciliateur de justice" (gratuit) pour officialiser et espérer résoudre le problème. Le voisin s'est soumis à cette procédure et s'est engagé à ce que ses travaux soient finis sous 6 semaines, ce qui a été le cas... Max une telle conciliation amiable n'est pas toujours réussie, mais il faut la tenter.

*

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1736]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1736[url]

A+